



MALADIES RARES

LA FONDATION GROUPAMA LANCE SON APPEL A PROJETS POUR LE PRIX DE L'INNOVATION SOCIALE 2019

Pour la 5ème année consécutive, La Fondation Groupama lance un appel à projets visant à décerner son Prix de l'Innovation sociale 2019. Doté de 20 000 euros, il vise à soutenir une action innovante, marquant une avancée significative ou une rupture et permettant de changer la donne pour les personnes atteintes de maladies rares et leur famille. Date limite de dépôt des dossiers : le 7 octobre 2018.

FAIRE BOUGER LES LIGNES DANS LE QUOTIDIEN DES MALADES

Aux côtés d'associations, de médecins, de start-ups, la Fondation Groupama oeuvre pour améliorer le quotidien des malades et de leur famille. C'est dans cette optique qu'a été créé le Prix de l'Innovation Sociale.

Il soutient des initiatives novatrices marquant une avancée significative dans la lutte contre les maladies rares. Celles-ci doivent contribuer à rompre l'isolement, favoriser le lien social, l'insertion professionnelle, ou aider au développement de l'éducation thérapeutique. Ces avancées peuvent s'adresser aux enfants comme aux adultes, trop souvent isolés par la maladie. Le projet retenu bénéficie d'un soutien financier de la Fondation de 20 000 euros.

Dépôt des candidatures : <https://prixinnovation.fondation-groupama.com/fr/>

MODALITES DE SELECTION

Ce prix s'adresse aux associations, aux entreprises et aux équipes de recherche. Pour être retenu, leur projet doit être en phase de développement « industriel ».

Une première sélection est réalisée par un jury composé de représentants issus du monde associatif des maladies rares, et de représentants de Groupama. La sélection finale revient au Conseil d'administration. Les résultats sont communiqués lors de la soirée de la Fondation Groupama, au mois de février.

CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION

Les projets doivent être présentés par une structure justifiant de son existence en France métropolitaine. Ils doivent concerner exclusivement des maladies rares, telles que définies par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et recensées dans l'annuaire Orphanet. Ils doivent également s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes : contribuer à rompre l'isolement, favoriser le lien social et/ou l'insertion professionnelle, aider au développement de l'éducation thérapeutique du patient, isolé par la maladie.

Les projets seront évalués par la Fondation Groupama sur les critères suivants :

- L'innovation : le projet doit apporter une réponse innovante à un besoin non satisfait
- L'ouverture : le projet doit avoir une capacité de modélisation pour un transfert d'expertise et d'expérience à d'autres catégories de personnes ou de pathologies



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 juillet 2018

- La faisabilité : le projet doit avoir fait l'objet d'une étude approfondie quant à sa faisabilité technique et doit justifier d'un modèle économique viable
- L'évaluation : le projet devra préciser les modalités d'évaluation prévue à partir d'objectifs clairement définis
- La mise en œuvre : elle devra avoir lieu dans les 24 mois suivant la remise du Prix.

A PROPOS DE LA FONDATION GROUPAMA

En 2000, à l'occasion de son centenaire, Groupama choisissait d'incarner ses valeurs mutualistes de solidarité et de proximité en créant une Fondation dont l'ambition est de « vaincre les maladies rares ». A cette époque, 4 ans avant le 1er Plan national maladies rares, la lutte contre ces pathologies n'est encore quasiment pas prise en compte. Et pourtant, quelques 3 millions de personnes sont concernées. Au-delà d'une question de santé publique, les maladies rares sont aussi une question de société. Ainsi, les actions de la Fondation Groupama se concentrent autour de ses deux axes stratégiques :

- la proximité et la solidarité au plus près des patients, de leurs familles, des associations et institutions maladies rares ;

- Et l'innovation et la recherche avec les Prix de l'innovation sociale, de la Recherche médicale et le soutien de projets d'envergure en région ou au plan national.

Depuis 2000, la Fondation Groupama compte déjà plus de 160 associations soutenues, plus de 600 projets financés et plus de 6,7 millions d'euros reversés.

Cet engagement durable, est un pilier de l'action du groupe dans la société civile. Plus d'informations sur : www.fondation-groupama.com

Contact presse :

Leslie Toledano - leslietoledano.rp@gmail.com - Tel : 06 10 20 79 60